

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

ID : 021-212104251-20231201-DEC_2023_145-CC



DECISION DU MAIRE N° 2023/145

Objet : Marché de travaux « réaménagement urbain des rues Edme Piot, de la Liberté, Benjamin Guérard, du Parc, Eugène Guillaume et du passage des Bardes – lot 2 Réseaux/VRD» - Marché n° 2021/11/02: Modification N°2 et N°3

Vu les articles L.2122-21 à L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2020.44 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 confiant au Maire les délégations prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision permettant « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque ces crédits sont inscrits au budget » ;

Vu les articles R 2194-2 à R2194-4 du Code de la Commande Publique ;

Considérant le document 510201 du 22/09/2023 d'un montant de 39 603.80€ HT, cette modification n°2 introduit une hausse cumulée de 7.65% ;

Considérant le document 597864 du 16/10/2023 d'un montant de 76 387.80€ HT, cette modification n°3 introduit une hausse cumulée de 17.31% ;

Le Maire de Montbard,

DECIDE

Article unique : de signer les modifications n°2 et 3 du lot 2 du marché de travaux « réaménagement urbain des rues Edme Piot, de la Liberté, Benjamin Guérard, du Parc, Eugène Guillaume et du passage des Bardes »